



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Comité de Pilotage Local du site FR7200806 Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

04 décembre 2024

Salle des fêtes, Castex-d'Armagnac

Procès-verbal de la séance

Le comité de pilotage local chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs NATURA 2000 (DOCOB) du site *Réseau hydrographique du Midou et du Ludon* s'est réuni le 4 décembre 2024 à 14h00, à la Salle des fêtes de Castex d'Armagnac.

Présents : Voir feuille de présence

Mots d'introduction

Monsieur le Maire de Castex-d'Armagnac, Christian DUPOUY, accueille l'assemblée et présente sa commune de 1300 ha et 135 habitants.

Monsieur le Président du COPIL, Jean-Philippe BRUNELLO, maire d'Arthez-d'Armagnac, introduit la séance en partageant un rapide compte-rendu de sa participation au congrès national des élus Natura 2000 organisé à Bussang par la mission Inter-réseaux Natura 2000 et territoires. Beaucoup d'élus très impliqués dans le dispositif étaient présents. M. Brunello revient sur deux exemples de restauration remarquable : la création d'un sentier pastoral pour restaurer grâce au pâturage des zones semi-ouvertes favorables au Grand tétras et la mise en défens d'une tourbière par l'organisation de passages pour le bétail. Il précise également que des élus ont classé l'intégralité de leur village en Natura 2000, preuve que le programme n'est pas incompatible avec l'aménagement et la gestion d'un bourg.

Monsieur le Vice-Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Alain BACHE, présente les conditions de transfert de l'autorité de gestion Natura 2000 de l'Etat à la Région. Il explique que le transfert des missions n'a pas été accompagné des moyens financiers nécessaires. Les incertitudes sur la Loi de finances 2025 et les économies nécessaires de la Région Nouvelle-Aquitaine (137 millions d'Euros) expliquent les décisions difficiles sur le non-financement de l'animation des MAEC.

Gestion administrative et financière

Après ses interventions introductives, **Sabrina MEUNIER, responsable de Natura 2000 pour la structure porteuse, le PETR Pays d'Armagnac**, rappelle l'organigramme de l'animation Natura 2000 et présente les éléments financiers pour 2024.

Budget 2024

Dépenses 2024 – TTC

ADASEA :	43 200,00 €
Landes Nature :	15 200,00 €
<u>Frais personnel interne :</u>	2 529,87 €
Total :	60 929,87 €

Recettes 2024 - TTC

Région Nelle Aquitaine 80%	48 743,90 €
Autofinancement total 20%	12 185,97 €
Part PETR Armagnac	8 420,51 €
Part CC Pays Villeneuve Ac Landais	3 034,31 €
Part CA Marsan	584,93 €
Part CC Landes d'Ac	109,67 €
Part CC Pays grenadois	36,56 €

Le PETR a reçu la convention d'attribution de subvention pour 2023 mais n'a pas été payé. L'arrêté d'attribution de la subvention 2024 n'a pas encore été reçu. Le PETR n'a donc reçu aucun fonds depuis 2 ans. **Philippe DUDEZ, directeur du PETR**, souligne les difficultés de trésorerie que cela entraîne et annonce que les bons de commande 2025 ne seront lancés que lorsque les conditions financières et le calendrier seront affirmés par la Région. Le PETR est néanmoins toujours motivé par cette thématique et souhaite de la visibilité pour envisager l'année 2025.

Mathieu DESTOUESSE, agent référent pour la Région Nouvelle-Aquitaine, répond que le transfert de l'autorité de gestion pour le dispositif Natura 2000 date de début 2023 et que du retard dans l'instruction a été pris mais que ce retard est en train d'être rattrapé. M. BRUNELLO souligne que la bonification de 10 % accordée au PETR au début du portage a également été supprimée lors du transfert.

Bilan 2024

Hugo GIRARD, ADASEA du Gers revient sur la diffusion du film « l'appel des libellules » au cinéma d'Eauze en février 2024. Ce film sera également présenté lors de la future Journée Mondiale des Zones Humides à Villeneuve-de-Marsan le 2 février 2025. M. BRUNELLO conseille à l'assemblée de voir ce film. Une autre journée d'animation sera organisée sur Hontanx le 19 février sur la Loutre d'Europe.

13 animateurs/directeurs des ALAE-ALSH dont 2 landais ont participé à deux formations organisées par l'ADASEA et le CPIE côté Gers. Sabrina MEUNIER précise que l'objectif était de former les animateurs plutôt que les enfants directement afin de toucher un nombre plus large d'enfants avec un nombre de jours d'animation réduit. Le retour étant très positif, une reconduction en 2025 est envisagée.

Suzy LEMOINE, Landes Nature, présente les outils contractuels du dispositif Natura 2000 : MAEC, Charte et Contrats Natura 2000. Pour ces derniers, un appel à projet aura lieu début 2025 y compris pour les contrats bois sénescents (engagement de conserver soit des arbres soit des ilots pour 30 ans pour un maximum de 4500 €/ha payé en une seule fois au début du contrat).

Suzy Lemoine explique également en quoi consiste l'appui technique aux évaluations d'incidences sur par exemple le boisement des terres agricoles, le défrichement ou le développement du photovoltaïque au sol. Les organisateurs de manifestations sportives doivent également se rapprocher des structures animatrices Natura 2000 afin de prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans leur choix d'itinéraire. **Sylviane LAPORTE, Midouze Nature**, s'inquiète du risque incendie qu'entraîne le développement de ces manifestations.

Jean-Pierre SAINT-GERMAIN, élu de Bougue s'interroge sur les liens entre l'animation Natura 2000, les actions des syndicats de rivière et sur la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). **Marine HEDIARD, Landes Nature**, répond que les animateurs Natura 2000 travaillent souvent en collaboration avec les techniciens rivière car les interactions sont nombreuses. Pour les EEE, le classement est national. Des actions de contrôle sont menées pour des EEE encore peu présentes mais pour les EEE dont le développement est trop important, des actions seraient inutiles, sans fin et trop consommatrices d'argent public. C'est le cas pour les écrevisses américaines ou encore les jussies à l'exception de secteurs avec présence avérée d'espèces patrimoniales très rares où des actions ponctuelles peuvent être menées. Pour les espèces considérées nuisibles, c'est la commission départementale de chasse et de faune sauvage qui met à jour chaque année la liste des espèces concernées. **Jean-Louis DEJEAN, maire d'Hontanx**, témoigne que la jussie a disparu du grand étang après des années d'arrachage manuel. Marine HEDIARD invite à la prudence et à la surveillance des reprises du fait d'une banque de graines importante.

Suzy LEMOINE continue en présentant les premiers résultats de l'inventaire de la Loutre d'Europe réalisée entre 2023 et 2024. 30 mailles sont positives sur les 48 prospectées. Cela montre une présence importante de l'animal sur le réseau hydrographique. Les mailles restantes seront inventoriées en 2025. Cet inventaire est le temps 0. Un suivi sera peut-être réalisé dans 5 ou 10 ans. L'espèce est en reconquête. Le protocole utilisé ne permet pas de savoir combien d'individus sont présents et s'ils se reproduisent mais Jean-Philippe BRUNELLO témoigne de la présence de loutrons sur le site.

Aménités rurales

Sabrina MEUNIER explique le système de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales versée aux communes dont une partie du territoire est une aire protégée (plus de 350 ha). 8 communes du PETR, dont 5 pour ce site Natura 2000, sont concernées pour un montant total d'environ 46 000 €. Une dynamique collective a été lancée pour ces huit communes en partenariat avec la Communauté de communes de l'Albret gestionnaire du site Natura 2000 de la Gélise. L'objectif est de s'assurer que cette recette soit utilisée pour la préservation de la biodiversité. Un plan d'action a été défini. Si la recette est pérennisée, nous pourrions imaginer de faire perdurer ce mode d'organisation.

2 autres communes auraient pu percevoir cette dotation si le calcul était fait sur la base du périmètre issu du DOCOB.

Périmètres

Il est évoqué qu'à ce jour le périmètre défini lors du DOCOB n'est pas celui utilisé par l'Europe et l'administration car sa remontée au Ministère et à la Commission européenne a été stoppée à un

certain niveau. Ces instances utilisent donc le périmètre de référence qui a été défini à une échelle très grande (1/100 000^{ème}) et qui ne colle pas aux réalités de terrain. Actuellement, deux périmètres coexistent : un périmètre institutionnel incohérent avec les observations de terrain et un périmètre d'usage validé par le DOCOB et cohérent avec les réalités de terrain mais non reconnu par les institutions. Cette situation entraîne de nombreuses incohérences dans la gestion du site (évaluations d'incidence, sources de contentieux...).

Christelle BARBEAU, de la DDTM des Landes, précise qu'une consultation des collectivités a eu lieu en 2020 et qu'il manque la signature du préfet du Gers sur la note de synthèse du site.

Mme LAPORTE demande qu'une balance financière soit établie dans la décision de retravailler sur le périmètre. Une certaine somme d'argent a déjà été engagée lors de la rédaction du DOCOB, il serait important que le travail pour enfin valider ce périmètre ne soit pas coûteux. Les animateurs sont en attente d'une réponse du Muséum National d'Histoire Naturelle qui leur dira s'il est nécessaire de justifier tous les retraits de surface entre le périmètre de référence et le périmètre redéfini à la suite de l'écriture du DOCOB. Cela nécessiterait de justifier la non-présence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire au moment de la désignation du site.

MAEC

Hugo GIRARD présente les chiffres de la campagne 2024 et explique que de nombreux contrats doivent être renouvelés en 2025 côté Gers. Suzy Lemoine explique que 7 contrats ont été renouvelés en 2024 côté Landes, d'autres pourraient être créés en 2025.

Or, Mathieu DESTOUESSE annonce que du fait du transfert de compétence, l'Etat ne financera plus l'animation des MAEC à partir de 2025 et que la Région ne peut pas prendre le relai par manque de moyens pour tous les acteurs. La Région financera uniquement l'animation MAEC lorsqu'elle est faite en régie par la structure porteuse Natura 2000.

Le PETR du Pays d'Armagnac qui délègue sa gestion est concerné par cette décision. A partir de 2025, il ne sera plus possible d'accompagner la contractualisation des MAEC ni leur mise en œuvre par les agriculteurs.

Les élus et membres du comité de pilotage réagissent vivement et soulèvent :

- L'incompréhension face à l'absurdité du critère de discrimination lié au mode de gestion.
- L'impact de cette décision sur les moyens de réalisation du DOCOB : elle entraîne la suppression de 21 jours d'animation (soit 9700 €) et empêche les potentiels contractants gersois de 2025 de bénéficier de l'enveloppe de 116 000 euros d'ores et déjà attribuée par la DRAAF Occitanie. Elle supprime également la possibilité de recruter de nouveaux contractants côté Landes.
- L'incapacité de garantir le bon usage des MAEC déjà contractualisées et versées aux agriculteurs et de fait, l'incapacité à respecter le devoir de garantir le bon usage des deniers publics en tant qu'acteur public.
- La décrédibilisation des acteurs publics locaux mais aussi régionaux ainsi que des dispositifs qu'ils gèrent, payent et animent auprès des agriculteurs, à un moment où l'agriculture connaît des difficultés (administratives notamment) et les exprime avec vigueur.
- La dislocation du dispositif Natura 2000 et de ses effets escomptés sur la préservation des milieux et de la biodiversité, et sur la rationalisation des pratiques agricoles.

Néanmoins, les élus continuent d'affirmer que l'outil Natura 2000 est un levier pour agir et qu'il peut répondre à des attentes fortes sur le terrain.

C'est pourquoi, les membres du comité de pilotage s'accordent pour demander le maintien du financement des jours d'animation des MAEC auprès de l'autorité de gestion et décident de faire parvenir un courrier à Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour finir, les représentantes des communes de Gaillères et de Saint-Cricq-Villeneuve sont invitées à signer la Charte Natura 2000 du site : renouvellement d'une quarantaine d'hectares pour Gaillères et première adhésion de 1,2 hectares en bord de Midou pour St-Cricq-Villeneuve.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Philippe BRUNELLO remercie les participants et Monsieur le Maire de Castex d'Armagnac propose un verre de l'amitié.

La séance est levée à 17h00.

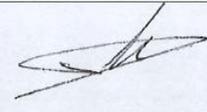
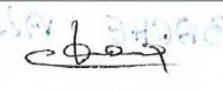
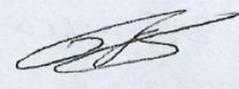
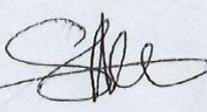
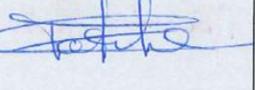
Annexes

Diaporama bilan Natura 2000 du COPIL du 4 décembre 2024

Feuille de présence

COMITE DE PILOTAGE LOCAL
LE 04 DECEMBRE 2024 À CASTEX D'ARMAGNAC

FEUILLE DE PRESENCE

Nom Prénom	Qualité/Structure	Adresse électronique	Signature
BODENNEC Bernit	DFCI Landes	b.bodennec @dfc40.com	
DUFRECHOU Jacques	Parc Landes Nature Chambre d'Agriculture		
DAVID Christian	Maire de Lanmaignan	Mairie de Lanmaignan @orange.fr	
SAINT GERMAIN J. Pierre	APU BOUGUE	spdg40@orange.fr	
Ronde Christophe	Maire Esterny	esterny.mairie@orange.fr	
SANZ 1ère adj Sylvie	Mairie Gaillères	csanz.s@orange.fr	
BERGALET Catherine Maire	Commune de Gaillères	commune.gailles @outlook.fr	
CATUHE Jean Pierre	Mairie ST GEIN	mairie@saintgein.fr	
Hautin Grégoire	DDT 32	gregoire.hautin@ddt32.gouv.fr	
BÉREYZIAT Guerry	S.T FDC 40 + Administrateurs Fédération 40		



Site NATURA 2000 Réseau hydrographique
du Midou et du Ludon



COMITE DE PILOTAGE LOCAL
LE 04 DECEMBRE 2024 À CASTEX D'ARMAGNAC

FEUILLE DE PRESENCE

Nom Prénom	Qualité/Structure	Adresse électronique	Signature
Prothier Réoline	Sepanso	Prothier@sepanso.com	
KARIMBOOY Sylvain	STBV Midou-Douze	stbv.midoudouze@orange.fr	
BACHE Alain	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		
BRUNELLO	Man Arts d'Armagnac	brunello@orange.fr	
DUDEZ Philippe	Pays d'Armagnac	direction@pays- armagnac.fr	
HEDIARD Marine	Landes Nature		
DESTOUESSE Fabrice	Pégem Nucle-urbaine Cantonnière de Nives		
AFONIER Patricia	Ch. de l'Ind. PEIRE Armagnac.		
FDPMA des Landes			excusée



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Site NATURA 2000 Réseau hydrographique
du Midou et du Ludon



COMITE DE PILOTAGE LOCAL
LE 04 DECEMBRE 2024 À CASTEX D'ARMAGNAC

FEUILLE DE PRESENCE

Nom Prénom	Qualité/Structure	Adresse électronique	Signature
DEJEAN JEAN LOUIS	MAIRE DE MONTANA	JLR. DES @ ORANGE.FR	
FAGET Philippe	Adjoint MAUPAS	fagetjacabet @orange.fr	
CANTO Nicolas	FDAAPM 432	nicolacanto.fr 32 @orange.fr	
LABURTHE Daniel	Maire de Mauléon d'Ar.	daniel.laburthe32 @gmail.com	
MERIEAU TARI TERRY	CNPF NA	torry.merieau- taris@onpf.fr	
LETAICONOUX Catherine	Amis de la terre des Landes	landes @ amis dela terre . org catherine. letaiconoux @orange.fr	
DECKERÉ Jean	Maire de Mouguilhan	mouguilhan.cue @orange.fr	
GRARD Hugo	ADASEA du Gers		
CUVELLIER Christian	Commune de Perchede	mairece . Perchede @orange.fr	



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Site NATURA 2000 Réseau hydrographique
du Midou et du Ludon



COMITE DE PILOTAGE LOCAL
LE 04 DECEMBRE 2024 À CASTEX D'ARMAGNAC

FEUILLE DE PRESENCE

Nom Prénom	Qualité/Structure	Adresse électronique	Signature
LEMOINE Suzy	Landes Nature	suzy.lemoine@landes.chambagri.fr	
HELESCHWITZ Deborah	Albret Communauté N2000 Gélise	dcheleschewitz@albretcommunaute.fr	
Blanquart-Loe Léa	Institution Adour Chagnarion PTGE volet Agri		
SZALAI Hélène	Institution Adour Animatrice SABE Midaze	sage.midaze@institution-adour.fr	
PONS Marie-Laure	Institution Adour Technicienne Ressource en eau	marie-laure.pons@institution-adour.fr	
BARBEAU Christelle	DDT740	christelle.barbeau@landes.gouv.fr	
LAPORTE SYLVIANE	Vie Périphérie Landes - Nature	caro.2044@outlook.fr	
LASSALLE Latrice	Pairie de LAUSUZAN (32)	lapylatrice@gmail.com	
SAINTE-LANNEES Chérelle	conseillère Municipal Le Houge	c.sainte-lannees@orange.fr	
BUCLON Ughislaine	Maire de St oriq Villeneuve	ughislaine.buclon@netcourrier.com	



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire